

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides

sebl

Volume 10 - Numéro 2

Octobre 2022

Amorce des négociations!

Vous étiez nombreuses et nombreux à vous joindre à nous le 5 octobre dernier pour souligner la Journée mondiale des enseignant(e)s. C'est plus de 225 personnes qui sont venues célébrer avec nous notre beau métier, trop souvent laissé pour compte. L'école publique a effectivement d'innombrables visages. Voir vos sourires fut un réel bonheur. Il nous a fait plaisir de remettre une quinzaine de prix de présence. Merci d'avoir célébré avec nous!

Lors de l'assemblée générale du 17 octobre dernier, nous avons eu l'occasion de vous présenter les demandes salariales en vue de la prochaine négociation. Grâce à votre participation, la proposition présentée a été adoptée haut la main! Le SEBL est enfin prêt à déposer au gouvernement, incluant notre nouveau ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, nos demandes pour la prochaine négociation nationale. Le ministre Legault a été très clair le soir de son élection en promettant à la société québécoise que l'éducation serait « la priorité des priorités » pour son gouvernement. Maintenant, M. Legault, prouvez-le-nous! Le SEBL sera là pour faire entendre la voix de ses enseignantes et enseignants. Nous ne le rappellerons jamais assez : nos conditions de travail sont aussi les conditions d'apprentissage des élèves!

Du côté local, une première rencontre du comité de négociation a eu lieu. Lors de celle-ci, chaque partie a déposé son cahier de demandes. Les parties ont pu présenter leurs thèmes pour la prochaine négociation. Les échanges officiels s'amorceront le 27 octobre prochain : votre équipe de négo est prête!

À vos tuques et vos flûtes, les négociations sont en marche. Affichons nos couleurs, soyons solidaires!

Dominique Sauvé



Ajouts d'heures en EDA-FP

Des heures supplémentaires sont disponibles? Ces heures doivent être offertes en priorité aux enseignantes et enseignants de la spécialité concernée ou de la sous-spécialité pour la FP, qui ont un contrat inférieur à 100 %. De plus, elles doivent être offertes en respectant l'ordre de priorité de la liste de rappel (EL, 11-2.06 paragraphe 2. et 13-2.07 paragraphe 2.). Il en va de même pour les heures de suppléance (EL, 11-10.11 et 13-10.15).

À noter :

- Lorsque le CSSMI vous confie de nouvelles heures d'enseignement, ces dernières sont ajoutées à votre contrat, et ce, jusqu'à concurrence d'une pleine tâche annuelle d'enseignement.
- Dans les cas de remplacement, les heures d'enseignement ne sont ajoutées à votre contrat que si vous remplacez une enseignante ou un enseignant à temps plein absente ou absent au moins 12 heures consécutives (E6, 11-7.08 alinéa 1 et 13-7.08 alinéa 1).



Isabelle Dallaire

Élèves à risque et HDAA

A-t-on des sommes pour nos élèves à risque et HDAA?

Le comité-école EHDAA a un rôle très important à jouer dans l'école. Ce comité permet au personnel enseignant d'être impliqué dans les décisions au niveau de l'école quant à l'organisation des services aux élèves à risque et HDAA et à l'utilisation des sommes allouées en lien avec ces services. Il constitue donc un lieu privilégié pour faire connaître les besoins des profs en lien avec ce type d'élèves puisqu'il possède le pouvoir de faire des recommandations à la direction. La personne déléguée de votre établissement a reçu dernièrement les sommes préliminaires des mesures budgétaires. Pour chacune d'elles, le comité doit faire des recommandations à la direction sur leur utilisation. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le [Guide sur le comité-école EHDAA](#). Vous y trouverez des informations détaillées sur ses rôle et mandats et des détails sur les différentes mesures attribuées aux écoles en lien avec les EHDAA. De plus, des outils pertinents sont présentés en annexe afin d'aider les membres à bien remplir leur mandat.



Qui sont mes élèves à risque et est-ce que la composition de mon groupe demande une attention particulière?

On entend par élèves à risque, des élèves [...] qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée. Une attention particulière doit être portée aux élèves à risque pour déterminer les mesures préventives ou correctives à leur offrir (Annexe XIX, EL). Nous vous invitons à consulter le document paraître [Outil de référence - Intégration des élèves à risque et HDAA en classes régulières](#). Cet outil vous aidera à préciser les rôles de chacun dans le cas où la composition de classe (nombre élevé d'EHDAA et d'élèves à risque) compromet la qualité des services éducatifs.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations ou pour obtenir une formation à la carte sur ces sujets.

Claudine Fournier

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la Déclaration d'accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel sans jamais oser le demander

En plus de déclarer un accident en cas de blessures ou de complications, la [Déclaration d'un accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel](#) permet au SEBL de connaître une situation qui a compromis (ou qui aurait pu compromettre) la sécurité d'un de ses membres à l'occasion d'une prestation de travail. En fonction de la gravité ou de la fréquence des situations, le SEBL pourrait intervenir afin que l'employeur applique des mesures préventives ou correctives.

Un **incident** désigne toute situation où vous n'avez pas été blessé, mais qui aurait pu entraîner des conséquences sur votre santé ou votre bien-être. Par exemple, si un élève tente de vous frapper, sans toutefois réussir à vous atteindre, il s'agit d'un incident qui mérite d'être déclaré.

L'**accident** lui, implique une action ou une situation où un risque s'est réalisé et qui a eu, ou qui pourrait avoir, des conséquences sur votre santé ou votre bien-être. Par exemple, si vous recevez un ballon à la tête lors d'une surveillance, il s'agit d'un accident qui mérite d'être déclaré, et ce, même si vous ne ressentez pas de douleur sur le coup.

Voici quelques exemples de motifs pouvant justifier de remplir une déclaration d'accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel :

- Vous chutez ou vous avez failli chuter dans un escalier;
- Un objet bascule sur vous;
- Vous êtes la cible d'insultes, de menaces ou d'incivilité;
- Un élève vous envoie promener;
- Vous vous coupez avec l'un de vos outils de travail;
- Vous recevez un courriel menaçant;
- On vous frappe ou on tente de vous frapper;
- Vous recevez un coup ou un choc à la tête;
- Un élève se désorganise au point où vous craignez pour votre sécurité;
- Votre classe est la cible de vandalisme;
- On brise ou vole vos effets personnels;
- Vous croyez avoir contracté la COVID-19 au travail;
- On vous fait des avances ou des remarques à caractère sexuel;
- On vous écrit plusieurs fois par jour pour dénigrer votre travail.



Dominic Gélineau

Évaluation pour accéder à la liste de priorité ou de rappel



Un des critères pour accéder à la liste de priorité (secteur jeunes) ou de rappel (secteurs EDA et FP) est d'obtenir une évaluation positive de la part d'une direction d'établissement où vous détenez un contrat. Il est important de noter qu'il est du devoir de la direction de faire connaître à la personne sous contrat, et ce, dès le début de son engagement, les critères et modalités qui serviront à son évaluation. Lors du processus, elle doit également lui faire part de ses observations et des améliorations attendues à l'aide du formulaire en vigueur. Le processus d'évaluation est expliqué dans l'entente locale, aux clauses 5-1.14.09 (FGJ), 11-2.05.02 (EDA) et 13-2.06.02 (FP). En résumé, avant de recevoir la visite de votre direction dans votre classe, cette dernière devrait vous avoir rencontré pour vous présenter la grille d'évaluation. Elle devrait vous informer de ses observations et attentes à la suite de la visite.

Isabelle Dallaire et Claudine Fournier



Vous hésitez à donner votre nom pour faire partie d'un comité du SEBL? Sachez qu'il est toujours temps de vous manifester, car certaines places sont encore disponibles. Voici la liste des comités concernés :

héros (4 postes à combler)

Accès à l'égalité et sociopolitique (5 postes à combler)

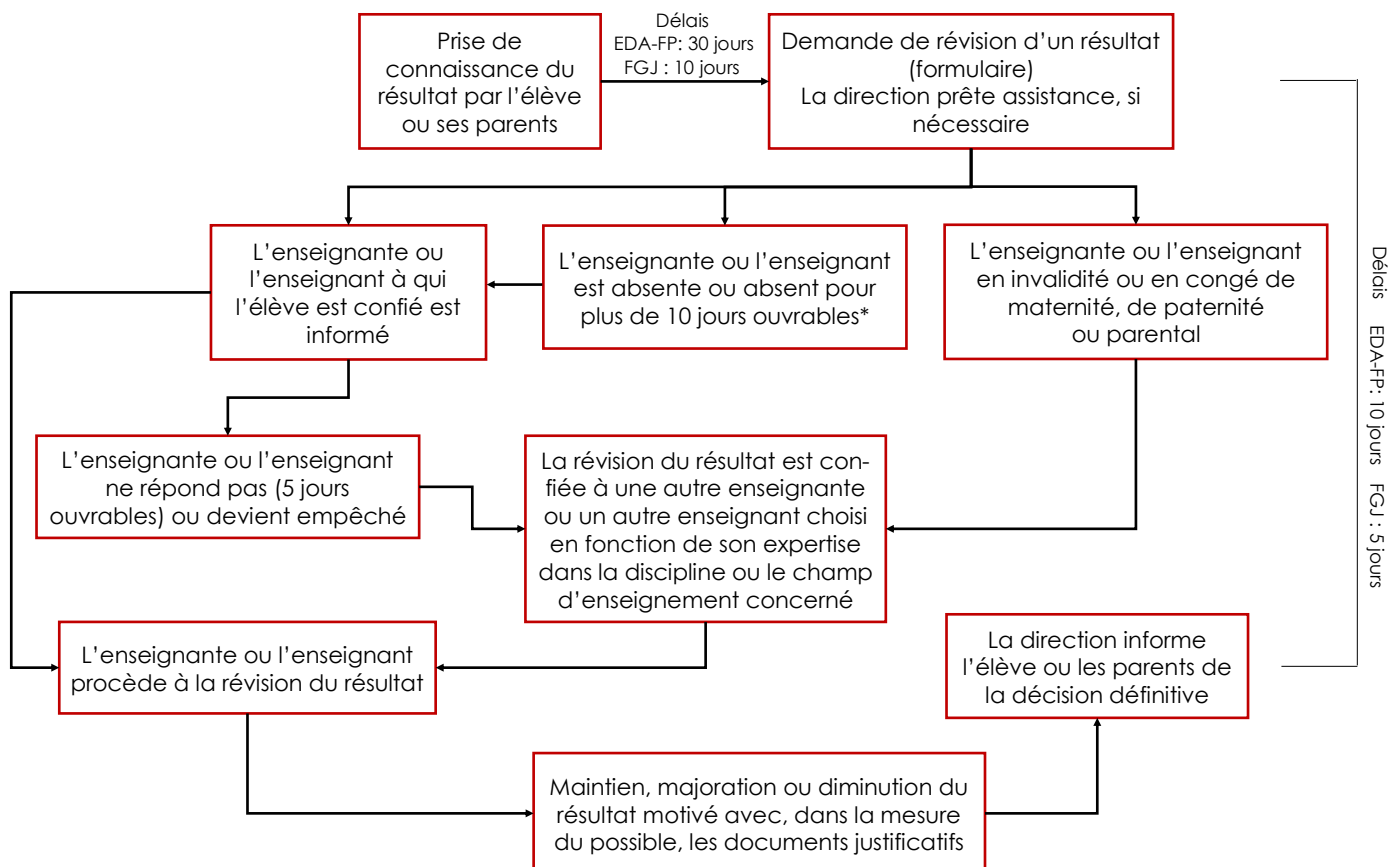
Retraite (3 postes à combler)

Si l'un de ces comités vous intéresse, communiquez avec nous et nous vous expliquerons la marche à suivre. La prochaine élection se tiendra le 9 novembre 2022 lors de l'assemblée des personnes déléguées. Dépêchez-vous!

Joignez-vous à nous! Venez prendre part à la vie syndicale!

Isabelle Dallaire

Règlement concernant les conditions et modalités applicables en lien avec la révision d'un résultat



*Si cette situation vous concerne, communiquez avec nous.

Mon échelon est-il le bon?

Nouvellement en enseignement? Êtes-vous au bon échelon salarial?

Pour vous faire reconnaître vos années d'**expérience** en enseignement dès cette année, le Centre de services doit avoir reçu vos attestations d'expérience de travail avant le 1^{er} novembre, sans quoi l'ajustement potentiel ne pourra se faire que l'an prochain.

La réévaluation de la **scolarité**, quant à elle, peut se faire le 31 janvier et le 1^{er} avril pour celles et ceux qui en font la demande. Ainsi, il est important de faire parvenir vos relevés de notes, bulletins, certificats, diplômes, brevet et documents officiels au fur et à mesure que vous les recevez. Dans les deux cas, il pourrait y avoir rétroaction salariale à compter de la 101^e journée.

Si vous croyez ne pas être au bon échelon salarial, n'hésitez pas à communiquer avec nous dès maintenant : le 1^{er} novembre arrive à grands pas!

Pascale Vinet

Dates importantes

Dates	Événements
9 novembre 2022	Assemblée des personnes déléguées (SEBL)
30 novembre 2022 17 h	Formation : Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

SPEP et Journée mondiale des enseignant(e)s



C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons fêté la Journée mondiale des enseignant(e)s le 5 octobre 2022, à la Cage - Brasserie sportive, à Boisbriand.

Deux écoles ont été visitées par Philippe Laprise, porte-parole de la SPEP, pour faire suite à un concours organisé par la FAE, soit Hubert-Maisonneuve et des Grands-Chemins.



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615
Site Web : www.lesebl.ca – Courriel : syndicat@lesebl.ca

www.facebook.com/seblautentides

